



Élections **CAP 2018**
6 décembre



Avec le SNITPECT-FO,
des valeurs pour dessiner l'avenir

Partie 2 : ingénieurs et fonctionnaires

Etre fonctionnaire, c'est bien plus que "l'emploi à vie"

Le statut général de la fonction publique et les statuts particuliers poursuivent des objectifs bien définis.

Le statut général invoque les notions de droits et devoirs des fonctionnaires, qui du fait de leur rôle et des sujétions qui y sont accolés, doivent disposer d'un statut protecteur dans l'exercice de leurs fonctions.

Les devoirs sont inextricablement liés aux valeurs d'indépendance, de neutralité et d'équité de traitement qui donnent sens aux missions exercées.

Un corps à statut particulier vise, pour ce qui concerne les ITPE, à doter la puissance publique d'agents disposant des compétences nécessaires pour assurer les missions qui leurs sont confiées.

Le Gouvernement entend remettre fondamentalement en cause toute cette architecture, en déprotégeant les agents et en n'offrant plus de perspectives de carrière.

Nous sommes pourtant au cœur de la définition et de l'application de politiques publiques au service de nos concitoyens, sur le temps immédiat et sur le temps long.

Notre capacité collective à être un corps d'ingénieurs ensembliers au service de l'aménagement durable des territoires est bien réelle, rendue effective par nos compétences techniques et par la capacité à se projeter sur le long terme.

C'est la possibilité de dérouler des parcours riches, variés et choisis qui permet de maintenir cette capacité collective et concourent en premier lieu à l'attractivité de nos métiers.

Croire que recruter demain les agents publics sur des contrats à durée déterminée au gré des priorités politiques du moment n'entamera pas profondément les compétences collectives est une grave erreur.

Un statut dédié à notre corps d'ingénieurs et une gestion nationale sont bien les conditions nécessaires au maintien des compétences techniques pour les employeurs des ITPE.



Élections **CAP 2018**
6 décembre



Avec le SNITPECT-FO,
des valeurs pour dessiner l'avenir

Partie 2 : ingénieurs et fonctionnaires

L'attractivité passe également par une juste rémunération ...

Des parcours professionnels riches et choisis couplés aux dispositifs qui assurent à tout ITPE de pouvoir disposer de perspectives d'évolution professionnelles quel que soit le moment de sa carrière ont toujours été au cœur des avancées revendiquées et obtenues par le SNITPECT-FO au fil des années.

Les ITPE subissent néanmoins, comme la plupart des fonctionnaires, une érosion de leur rémunération par rapport à ce qu'elle devrait être, si depuis plus de 15 ans notamment la revalorisation du point d'indice avait été à la hauteur de l'inflation.

Par ailleurs, le protocole minoritaire PPCR aura depuis été un frein puissant à une quelconque avancée sur le sujet.

L'attractivité du corps, au vu des postes et responsabilités exercées, risque fort de se dégrader encore si d'aventure le RIFSEEP devait être appliqué au corps des ITPE, et ce d'autant au regard de ce qui a pu être pratiqué pour d'autres corps de nos sphères d'emploi.

... et une (ré)ouverture du champ des possibles

Pouvoir dérouler des carrières aux plus haut niveau de responsabilité tout comme lever les freins à la mobilité entre les différentes sphères d'emploi sont deux facteurs essentiels, au centre des actions menées par le SNITPECT-FO.

Nous sommes ainsi porteurs d'une vision d'un corps positionné clairement et légitimement sur les niveaux de fonction de A puis de A+ au fil de la carrière, à l'opposé d'une vision stratifiée où l'accès à certaines fonction ne dépendrait pas du CV et des compétences démontrées mais de d'appartenance à quelques corps de la fonction publique

Un statut à la hauteur de la capacité démontrée du corps à occuper des fonctions de haut niveau technique ou d'encadrement,

OUI

La levée des plafonds de verre érigés ces dernières années, encore OUI